

Suite à la réunion qui a eu lieu avec la Présidente, Madame FAVIER, la Commission du droit administratif s'est réunie.

Le droit des étrangers :

Deux après-midis de formation sont proposés et se dérouleront au Tribunal administratif de MELUN les vendredis 27 septembre 2019 après-midi et vendredi 4 octobre après-midi. Elles seront organisées par Madame BRUSTON, Vice-Présidente du Tribunal en charge de la chambre des urgences et référés et Monsieur Antoine JARRIGE. Se joindront à eux une Greffière de la chambre des urgences des référés.

Les formations concernent le transfert Dublin avec et sans assignation, 96 heures, OQTF 6 semaines et référés sur les mesures d'éloignement.

Par ailleurs, une demi-journée est proposée par Monsieur DECLERCQ, Vice-Président, pour se rendre à la CNDA - le jour n'est pas encore fixé.

Les participants à la réunion de la Commission ont proposé que d'autres formations soient organisées avec des membres du GISTI, de l'OFPRA, dont Madame Coralie CAPDEBOSCO, chargée des missions vulnérabilités auprès de l'Office Français des Réfugiés et des Apatrides, de même que par des Confrères qui disposent des formations en droit d'asile.

Les Confrères seraient favorables à la mise en place de la vidéo sous des conditions très strictes pour la protection du justiciable. Madame la Présidente avait indiqué que des problèmes techniques n'étaient pas encore résolus pour permettre cette mise en œuvre.

Le droit administratif en général :

Les permanences administratives DALLO : Elles sont organisées tous les vendredis. Or, souvent, une personne ou deux, parfois les trois quart, ne se déplacent pas.

Les Confrères proposent que ces permanences soient prochainement fixées à deux fois par mois.